

**DELIBERATION**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE  
THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 1<sup>er</sup> mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

*Affichage :*

Du mercredi 9 mars au  
lundi 9 mai 2022

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M. STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VILLARET Caroline ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand

Mme Virginie POINTIER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 février 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**7-2022 - Finances – Autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) / Ateliers de la Morinais**

Rapporteur : Vincent POINTIER

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2312-1 relatif au débat d'orientation budgétaire et L.2311-3 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M14,

**VU** l'avis favorable du bureau municipal du 21 février 2022,

**VU** l'avis favorable de la commission Ressources et vie économique du 22 février 2022,

**Considérant** que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP),

**Considérant** que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements, favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité du coût de l'opération étalée sur plusieurs exercices,

**Considérant** que les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) permettent de ne pas alourdir la section d'investissement et d'améliorer le taux de réalisation du budget.

Compte tenu de la durée de réalisation d'un nouveau pôle appelé « Les Ateliers de la Morinais », il est nécessaire d'appliquer ces dispositions pour cette opération.

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 035-213503345-20220301-D0072022-DE

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal décide :

**DE REVISER** l'autorisation de programme –crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programmes	Montant AP	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement					
	Initial	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022	CP 2023
2020 N°2 Les Ateliers de la Morinais	4 864 437,79	17 961,60	151 631,31	210 503,89	43 954,99	3 010 981,00	1 429 405

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

